

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU COLLÈGE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE (EMMÉNAGEMENT, RETOUR PRIVÉ, ...) ?

Je me rends dans mon collège de secteur avec les documents suivants :

- La copie entière du livret de famille
- Les trois derniers bulletins trimestriels
- Un justificatif de domicile à mon nom datant de moins de 3 mois
- Si je suis séparé(e), la copie du jugement précisant les modalités de garde de mon enfant

Selon ma situation, des pièces complémentaires pourront m'être demandées.



Si le collège de secteur a des places vacantes sur le niveau de classe de mon enfant, il l'inscrit directement.



Si le collège de secteur n'est pas en capacité d'accueillir mon enfant sur son niveau de classe :

1. Le collège me remet une attestation d'atteinte des capacités maximales d'accueil
2. Je me rends ensuite sur le site internet de la DSDEN du Rhône pour demander une affectation dans un collège public du département à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/affectation-college69>

Vous pouvez consulter toutes ces informations notre site internet

▶ ▶ ▶ www.ac-lyon.fr/dsden_rhone

Rubrique : Affectation et inscription de mon enfant dans le Rhône

